

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 20 MAI 2026**

Par convocations individuelles expédiées le 13 mai 2026, le Conseil Municipal de Vendat s'est réuni, en séance ordinaire, le **20 mai 2026 à 20 heures**, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Etaient présents :

Tous les conseillers municipaux sauf :

- Madame Béatrice BRULETOURTE (procuration à Madame Martine CHAROY)
- Monsieur JANIN Jean-François

Monsieur RAYMOND David étant en réunion à Vichy Communauté, ce dernier est arrivé à 20h30.

Secrétaire de séance : Madame Aline BAURY

=====

Monsieur Le Maire ouvre ensuite la séance et demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026.

Après mise aux voix, le document est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il est annoncé qu'une délibération sera ajoutée concernant la CIAF (Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier).

L'ordre du jour est ensuite abordé :

- Demande de subvention produit des amendes de police
- Nomination d'un emploi permanent
- Renouvellement des trois emplois non permanents
- Recrutement d'un ou deux emplois saisonniers
- Nomination du référent défense
- Nomination du référent Allier Bourbonnais
- Composition de la commission communale des impôts directs
- Renouvellement de la commission de contrôle de la liste électorale
- Questions diverses

I – Demande de subvention produit des amendes de police :

Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire, donne la parole à Monsieur Gilles ETIENNE-MESMIN qui s'est occupé de demander des devis dans le cadre de la subvention produit des amendes de police.

Des devis ont été demandés pour un chemin parking/école, des panneaux de signalisation, du marquage au sol ou encore un coussin berlinois.

Différentes entreprises ont été contactées sur ces sujets notamment Treuillet Parc et Jardin, Eiffage ou encore Mic Signaloc.

La demande de subvention sera plus ou moins équivalente à 30 000€.

L'assemblée approuve ce point.

II – Nomination d'un emploi permanent :

Le contrat de Madame Sarah VEYSSEYRE, adjoint administratif, se termine le 30 juin. Cette dernière s'occupe notamment de la comptabilité, des élections, du recensement citoyen et de la communication au sein de la commune.

Monsieur Le Maire propose de la stagiairiser au 1^{er} juillet ce qui est approuvé à l'unanimité.

III – Renouvellement des trois emplois non permanents :

Actuellement il y a trois emplois non permanents aux écoles, notamment pour l'entretien des locaux et de la garderie ponctuelle.

Monsieur Le Maire propose de renouveler ces trois emplois en septembre ce qui est adopté à l'unanimité.

IV – Recrutement d'un ou deux emplois saisonniers:

Monsieur Le Maire explique qu'il a reçu, avec Madame Hélène DABRIGEON, des jeunes pour le job d'été pour la période juillet et août.

Madame DABRIGEON annonce qu'il y aura deux embauches pour cet été au service technique :

- Madame Maïlys MAZUR pour le mois de juillet
- Monsieur Adrien DEROCLES pour le mois d'août

Approbation à l'unanimité.

V – Nomination du référent défense :

Monsieur Le Maire propose de nommer Monsieur Gilbert GOUTTEBEL comme référent défense au sein de la commune ce qui est accepté à l'unanimité.

VI – Nomination du référent Allier Bourbonnais :

Monsieur le Maire se propose pour être le référent Allier Bourbonnais Territoire ce qui est approuvé à l'unanimité.

VII – Composition de la commission communale des impôts directs :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DABRIGEON Hélène en ce qui concerne la commission communale des impôts directs.

Cette dernière explique que conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Une liste de 32 personnes doit être adressée à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier.

La désignation des commissaires est ensuite effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques. 8 titulaires et 8 suppléants sont ensuite désignés.

La dite liste est présentée à l'assemblée délibérante qui l'approuve à l'unanimité.

VIII – Renouvellement de la commission de contrôle de la liste électorale :

Monsieur Le Maire explique que la commission de contrôle de la liste électorale sert à contrôler la liste électorale notamment en ce qui concerne les radiations et les inscriptions. Elle se réunit une fois par an et avant chaque élection.

Elle comporte 3 membres titulaires et 3 suppléants.

Deux membres issus du conseil municipal, 2 membres délégués de l'administration et 2 membres délégués du tribunal judiciaire.

Ces membres sont les suivants :

- Gilbert GOUTTEBEL (titulaire conseil municipal)
- Olivier CHARY (suppléant conseil municipal)

- Marie-Line CHEVRIER (titulaire délégué de l'administration)
- Jean-Jacques DUBESSAY (suppléant délégué de l'administration)

- Alain GRIFFET (titulaire délégué du tribunal judiciaire)
- Marie-Josée SOLER (suppléant délégué du tribunal judiciaire)

IX – Nomination des membres de la CIAF - CNO

Monsieur Le Maire propose 3 membres propriétaires exploitants ou non, possédant des biens fonciers non-bâti sur le territoire de la Commune et 1 membre parmi les Conseillers Municipaux, appelés à siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier à constituer dans le cadre du projet du Contournement Nord-Ouest de Vichy (CNO).

Les membres sont les suivants :

- Monsieur Daniel GOULEFERT (membre titulaire)
- Monsieur Jean-Pierre VIGIER (membre titulaire)
- Monsieur Didier CROCHET (membre suppléant)
-

Le Conseiller Municipal désigné est :

- Monsieur David RAYMOND

X – Questions diverses :

- Madame Sandrine DUCHON et Madame Hélène DABRIGEON explique qu'elles ont rencontrées deux administrés de la commune (Monsieur BESSARD Anthony et Monsieur RICHARD Damien) qui sont en train de créer une nouvelle association vendatoise nommée Vendat en Scène, avec pour projet de monter une comédie musicale (sur le modèle de ce qui se fait sur la commune de Sanssat) pour le mois de juin 2027, avec des représentations le vendredi, samedi et dimanche soir. Ces derniers souhaiteraient disposer d'une salle les vendredis soirs pour commencer à préparer ce spectacle. Madame DUCHON leur a fait visiter la salle socioculturelle 105, ce qui leur conviendrait.
- Monsieur Le Maire explique qu'en vue des élections sénatoriales et par décret ministériel, un conseil municipal doit impérativement se tenir le vendredi 5 juin pour désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants.
- Pour les journées du patrimoine qui auront lieu le troisième week-end de septembre, il est évoqué de proposer des visites de l'Eglise et du clocher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.